



## PROMOUVOIR LA TRANSPARENCE DES REVENUS

### RAPPORT 2011 SUR LES PERFORMANCES DES COMPAGNIES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

**Les pays riches en ressources sont souvent enlisés dans la pauvreté. Si les compagnies se montraient plus transparentes sur les paiements qu'elles font aux gouvernements en échange de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières, il y aurait moins de place pour la corruption et plus d'argent disponible pour le développement. La transparence dans la publication des revenus commence à s'améliorer, mais il reste encore beaucoup à faire.**

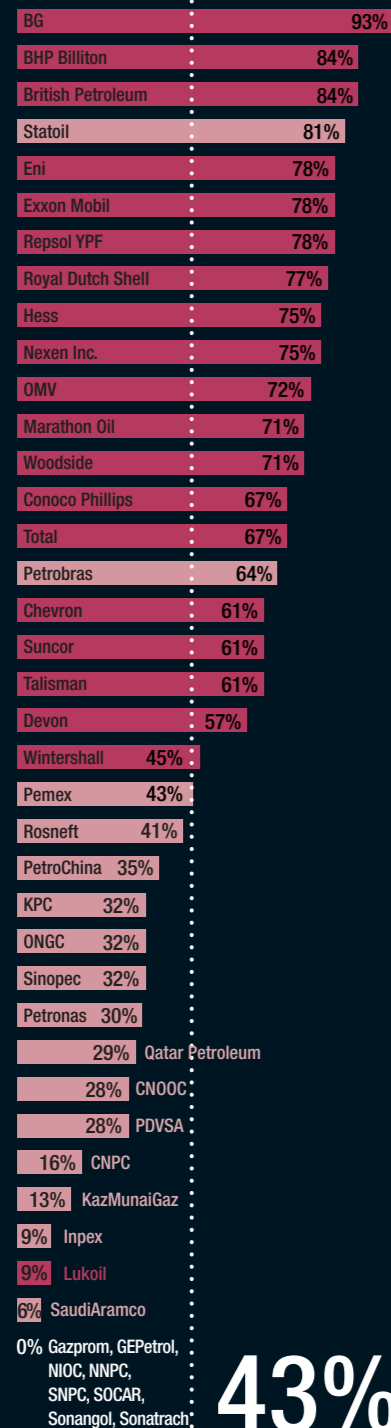
Le rapport *Promouvoir la transparence des revenus dans les compagnies pétrolières et gazières 2011* vise à donner plus de transparence aux revenus issus de l'extraction pétrolière et gazière, et par conséquent à faire en sorte qu'ils soient plus bénéfiques aux sociétés des pays riches en ressources. Pour atteindre cet objectif, le rapport analyse les performances en matière de publication de 44 grands producteurs mondiaux de pétrole et de gaz, dont des compagnies pétrolières internationales (CPI) et des compagnies pétrolières nationales (CPN). Le rapport s'intéresse plus particulièrement à la publication des programmes de lutte contre la corruption, la communication organisationnelle (divulcation des opérations, des filiales et des partenaires), et la communication à l'échelle nationale des données financières et techniques.

Les conclusions du rapport doivent servir de point de repère à la publication d'informations financières par le secteur. Elles identifient les pratiques actuelles et les éléments à améliorer, et fournissent des recommandations pour améliorer la transparence et la responsabilité dans la publication d'informations. Les compagnies créent de la valeur pour leurs actionnaires, mais elles devraient également partager cette valeur de manière transparente avec les pays dans lesquels elles travaillent, afin de promouvoir le développement économique.

Il existe trois façons de promouvoir un partage équitable des revenus issus du pétrole et du gaz par le biais d'une plus grande transparence. Premièrement, les compagnies doivent mettre en œuvre et promouvoir des programmes clairs de lutte contre la corruption, afin d'empêcher des individus de détourner les revenus. Deuxièmement, les compagnies doivent rendre publiques les relations financières qu'elles ont établies avec leurs partenaires, ainsi que leurs filiales actives. Enfin, les compagnies doivent publier des informations précises permettant de connaître la part du résultat versée au budget des États et la part retenue par les compagnies.

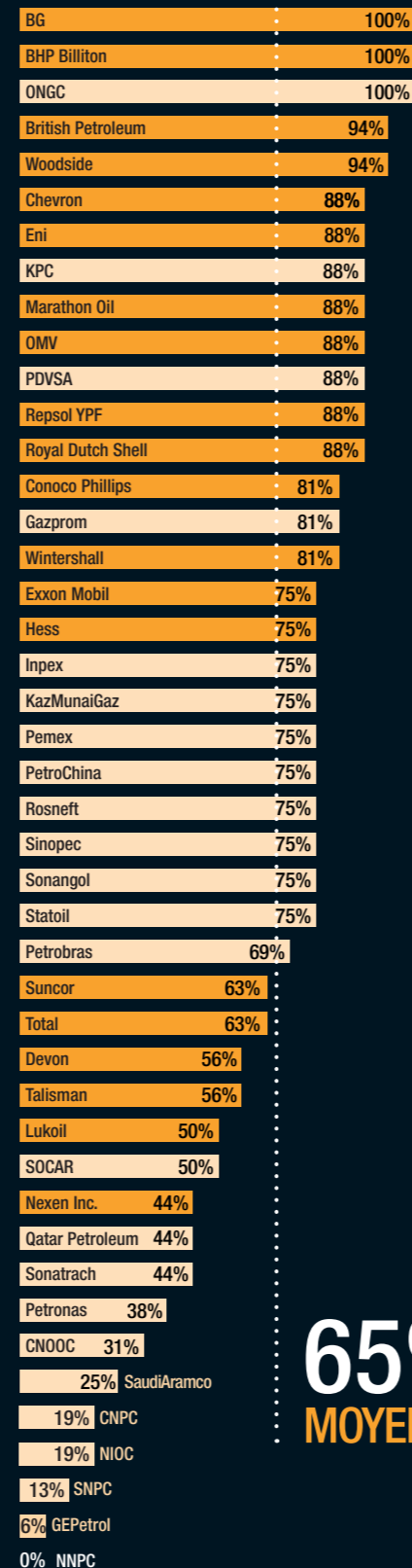
# PRINCIPALES CONCLUSIONS

## PUBLICATION DES PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



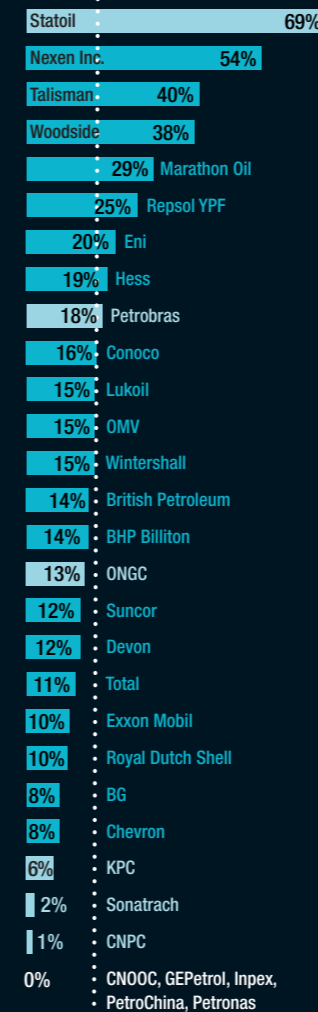
**43%**  
MOYENNE

## COMMUNICATION ORGANISATIONNELLE



**65%**  
MOYENNE

## COMMUNICATION À L'ÉCHELLE NATIONALE – OPÉRATIONS INTERNATIONALES



**16%**  
MOYENNE

Les principales conclusions de notre étude consistent en trois classements de compagnies, un pour chacune de ces sections :

1. Publication des programmes de lutte contre la corruption
2. Communication organisationnelle
3. Communication à l'échelle nationale

La première section classe les compagnies communiquant sur leur programme de lutte contre la corruption, conformément au Guide de publication d'informations financières relatif au 10ème Principe de lutte contre la corruption de Transparency International et du Pacte mondial des Nations Unies.

La communication organisationnelle mesure la publication d'informations sur la structure des organisations, les opérations, les partenariats et les normes utilisés dans les comptes financiers. La communication à l'échelle nationale reflète la publication par les compagnies d'informations financières et techniques significatives à l'échelle d'un pays, ayant trait à leurs opérations internationales.

Tous les résultats sont exprimés en pourcentages des scores possibles maximaux (échelle de 0 à 100%). Les scores sont arrondis au nombre entier le plus proche. Les compagnies de scores identiques sont présentées par ordre alphabétique. Les scores moyens des trois sections sont respectivement 43%, 65% et 16%.

L'échantillon étudié comprend :

- 44 grands producteurs de pétrole et de gaz (20 compagnies pétrolières internationales et 24 nationales)
- Basés dans 30 pays d'origine
- Production dans 73 pays hôtes
- Couverture des réserves mondiales : 60% du pétrole et 55% du gaz naturel
- Couverture de la production mondiale : 60% du pétrole et 60% du gaz naturel
- 33 grands producteurs d'importance mondiale (Classements Fortune Global 500 et/ou Forbes Global 2000), plus 11 compagnies pétrolières nationales localement importantes, principalement issues des pays à dépendance pétrolière

COMPAGNIES PÉTROLIÈRES INTERNATIONALES (CPI)

COMPAGNIES PÉTROLIÈRES NATIONALES (CPN)

## PRINCIPALES CONCLUSIONS

### PUBLICATION DES PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

De plus en plus, les compagnies pétrolières et gazières adoptent et rendent publics des programmes de lutte contre la corruption, dont les contenus convergent. Néanmoins, il existe de nombreuses entreprises qui ne publient toujours pas de codes, de politiques ou de mesures de lutte contre la corruption. Il est indispensable que plus d'entreprises rendent public le détail de leur programme anti-corruption.

### COMMUNICATION ORGANISATIONNELLE

La communication publique des partenariats et des filiales, y compris de leur pays d'immatriculation sociale, est un élément majeur de la communication organisationnelle. Dans cette section, les résultats d'ensemble sont relativement élevés. De nombreuses compagnies pétrolières nationales ont un bon niveau de communication. Cependant, la divulgation des partenaires en capital dans les filiales ou les permis d'exploration production reste rare, malgré le fait que les prises de participation minoritaires présentent souvent des risques de corruption.

### COMMUNICATION À L'ÉCHELLE NATIONALE

La communication à l'échelle nationale des opérations internationales s'est améliorée depuis le rapport PRT (Promoting Revenue Transparency – Promouvoir la transparence des revenus) 2008, qui indiquait que seule une poignée de compagnies publiait des informations. La publication des niveaux de production est devenue une norme largement acceptée, et il existe des exemples de bonne communication des données financières et des réserves.

Néanmoins, en dépit de cette tendance positive, la communication à l'échelle nationale des opérations internationales reste faible : ce type de publication a obtenu le score moyen le plus faible des trois catégories couvertes par le rapport. De nombreuses compagnies ne communiquent pas de données financières par pays.

L'environnement du pays hôte lui-même ne peut être exclusivement tenu pour responsable de cette mauvaise communication. Dans les mêmes pays hôtes, souvent décrits comme des « environnements difficiles », certaines compagnies divulguent des données complètes, tandis que d'autres ne communiquent rien ou peu.

### COMPARAISON AVEC LE PRT 2008

Une comparaison directe et systématique reste limitée à cause des changements dans la méthodologie. Cependant, certaines tendances générales peuvent être dégagées.

La déclaration des programmes de lutte contre la corruption au sein des compagnies pétrolières et gazières s'améliore. Le rapport 2008 avait identifié 21 compagnies ayant obtenu zéro dans cette catégorie tandis qu'en 2011, elles ne sont plus que 8. C'est une tendance positive.

Dans les deux rapports 2008 et 2011, les compagnies pétrolières internationales (CPI) ont obtenu de meilleurs résultats que les compagnies pétrolières nationales (CPN). Dans l'ensemble, les CPN cotées en bourse se sont avérées plus performantes que les CPN non cotées en bourse.

Les compagnies se montrent plus impliquées. Sur 44 d'entre elles, 24 ont vérifié leurs données et apporté une information utile et des commentaires pour l'édition 2011 du rapport, contre moins de 10 des compagnies analysées sur 42 en 2008.

## RECOMMANDATIONS CLÉS

### POUR LES COMPAGNIES :

1. Les programmes détaillés de lutte contre la corruption doivent être rendus publics
2. Les compagnies doivent faire réaliser un audit indépendant de leurs programmes de lutte contre la corruption.
3. Les compagnies doivent publier les éléments clés sur leurs filiales et permis d'opération
4. Les compagnies pétrolières et gazières doivent améliorer leur communication pays par pays
5. Les compagnies doivent adhérer à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE)
6. Les compagnies doivent créer ou actualiser un site internet mondial d'entreprise

### POUR LES COMPAGNIES PÉTROLIÈRES NATIONALES (CPN) :

7. Toutes les CPN doivent mettre en place des normes comptables internationales ou généralement reconnues, et publier des comptes audités de manière indépendante
8. Les relations entre le gouvernement national et la CPN doivent être claires et déclarées publiquement

### POUR LES ORGANISMES PUBLICS :

9. L'Union Européenne doit amender la législation applicable pour exiger des compagnies immatriculées dans l'UE la publication de leurs opérations pays par pays
10. Tous les gouvernements des pays accueillant des producteurs de pétrole et de gaz doivent exiger des compagnies qu'elles publient leurs opérations pays par pays
11. Les places boursières doivent renforcer les réglementations instituant les déclarations à l'échelle nationale.

### POUR LA COMMUNAUTÉ DES INVESTISSEURS :

12. Les agences de notation internationales et les analystes de risques doivent intégrer les mesures de lutte contre la corruption dans leurs modèles d'évaluation des risques, le cas échéant
13. Le Conseil des normes comptables internationales doit exiger des compagnies qu'elles publient les informations clés pays par pays
14. Les indices de responsabilité des entreprises doivent inclure la déclaration de programmes de lutte contre la corruption, ainsi que la communication organisationnelle et la communication à l'échelle nationale